

CLUB DE TENNIS DE TABLE DE BEAUCHAMP
Centre Omnisports 25 Avenue Curnonsky 95250 Beauchamp
Fiche d'inscription – Saison 2019/2020



INFORMATIONS ADHERENT			
NOM :		PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :		NATIONALITE :	
SEXE :	<input type="checkbox"/> MASCULIN	<input type="checkbox"/> FEMININ	
ADRESSE POSTALE :			
TELEPHONE FIXE :		TELEPHONE PORTABLE :	
ADRESSE e-mail :			

POUR LES MINEURS	REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
NOM :		
PRENOM :		
TELEPHONE		
LIEN DE PARENTE :		

ENGAGEMENT PARENTAL

Je soussigné(e) : _____ Parent de l'enfant : _____

M'engage,

à lui faire suivre assidûment les séances d'entraînement et à vérifier la présence effective de l'éducateur avant de la déposer à la salle, à le faire participer aux compétitions et l'y conduire.
En outre, je dégage de toute responsabilité les dirigeants ou entraîneurs de CTT Beauchamp et leur donne tout pouvoir pour tous soins urgents nécessaires lors des entraînements, compétitions ou déplacements pour se rendre à toute manifestation sportive quel que soit le moyen de transport.

Date et signature du représentant légal :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le CTT Beauchamp à utiliser des photos ou vidéos pour agrémenter le site du Club ou d'autres supports.
 Je n'autorise pas le CTT Beauchamp à utiliser des photos ou vidéos pour agrémenter le site du Club ou d'autres supports.

ASSURANCE

Le licencié a pris connaissance des conditions d'assurance de la FFTT (http://www.fft.com/administratif/assurance/Resume_des_garanties.pdf)
Il est porté à votre attention l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels vous pouvez vous exposer lors de la pratique du tennis de table.

COTISATIONS

I - LICENCES	CATEGORIES D'AGE :	TARIFS (€)	MONTANT A PAYER (€)
Compétitions	Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/>	210
	Remise famille sur 2 ^{ème} cotisation	<input type="checkbox"/>	200
	Remise famille sur 3 ^{ème} cotisation et plus	<input type="checkbox"/>	190
Loisirs	Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/>	180
	Remise famille sur 2 ^{ème} cotisation	<input type="checkbox"/>	170
	Remise famille sur 3 ^{ème} cotisation et plus	<input type="checkbox"/>	165
II – Critérium fédéral	Inscription en cours d'année possible	4 Tours	
	Poussins et Benjamin : nés en 2011 et après	<input type="checkbox"/>	35
	Minimes et Cadets : nés entre 2005 et 2006	<input type="checkbox"/>	50
	Juniors, Seniors et Vétérans : nés avant 2005	<input type="checkbox"/>	55
III -Tenue du Club	<input type="checkbox"/> Maillot	Précisez la taille XS S M L XL XXL	32
	<input type="checkbox"/> Short	Précisez la taille XS S M L XL XXL	28

REGLEMENT par chèque(s) à l'ordre du CTT Beauchamp (en 4 fois maximum) TOTAL A PAYER

CERTIFICATION MEDICALE : vous devez cocher obligatoirement une des 3 cases et une seule.

Je déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour et atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé. Je sais que j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

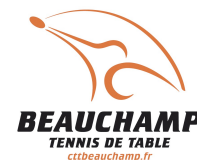
Je joins un certificat médical de pratique sportive de moins d'un an à la date de cette demande établie par le médecin sur papier libre, autorisant la pratique du tennis de table en compétition (même pour les loisirs).

Je ne joins pas de certificat médical et je disposerai d'une licence portant les mentions « ni entraînement, ni compétition »

Cadre réservé au Club : _____ Numéro de Licence : _____

CLUB DE TENNIS DE TABLE DE BEAUCHAMP

Centre Omnisports 25 Avenue Curnonsky 95250 Beauchamp
Charte d'Adhésion – Saison 2019/2020



La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats. Le CTT Beauchamp défend un certain nombre de valeurs, sans lesquelles, toute pratique sportive et/ou vie du club ne pourrait avoir lieu dans de bonnes conditions.

Chaque adhérent du CTT Beauchamp doit toujours garder à l'esprit, quelles que soient les circonstances, qu'il représente son club, et qu'à travers son comportement, c'est son club qui est jugé.

Article I – OBJET

La Charte régit :

- Les relations entre les adhérents au sein du club.
- Les relations entre l'adhérent et le club.
- Les relations avec les autres clubs.
- Le comportement des autres adhérents.
- L'organisation des entraînements.

Article II – ADHESION

Lors de son adhésion, tout membre doit :

- Remplir la fiche d'inscription.
- Payer sa cotisation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou une attestation déclarant précédemment la fourniture d'un certificat médical daté de moins de 3 ans à la date de la demande d'inscription.

Article III – COTISATION

Elle est proposée par le Bureau et votée par le Comité directeur.

Il peut être prévu plusieurs taux de cotisation.

La cotisation est à payer au début de saison avant une date limite fixée par le club.

En cas de non-paiement, le club ne souscrit pas de licence.

En cas d'inscription après le 31 janvier, la cotisation sera payée au prorata temporis.

Article IV – COMPORTEMENT

Un comportement moral exemplaire est demandé lors des entraînements et des compétitions de toute nature.

Le joueur doit respecter son Club, ses dirigeants, son entraîneur, son équipe, le sport qu'il pratique, l'arbitre, son adversaire, le matériel, les spectateurs et enfin lui-même.

Ce respect comprend toutes les formes de comportement possible, geste, parole, politesse, jouer un match dans l'esprit, c'est-à-dire à 100% de ses moyens, le respect des horaires...

Lors des entraînements le joueur doit donner le meilleur de lui-même et être un exemple pour les autres.

Un joueur ne pouvant pas participer à une compétition doit prévenir suffisamment à l'avance son capitaine d'équipe afin qu'une solution de remplacement soit trouvée.

En cas d'infraction, des sanctions pourraient être prises par le Comité directeur.

Article V – TENUE VESTIMENTAIRE

Lors des entraînements, la tenue est libre. Toutefois, la tenue sportive est obligatoire (short, maillot et chaussures dédiées). Toute personne ne se présentant pas en tenue sportive se verra refuser l'accès à la séance.

Lors des compétitions officielles la tenue réglementaire est obligatoire (short de tennis de table noir de préférence, maillot du club, survêtement, du club de préférence).

Les remboursements des frais de compétitions ou de stage sont conditionnés par le port obligatoire de la tenue du club.

Short, maillot et survêtement du club sont en vente auprès des membres du Bureau directeur.

Article VI – INFRACTION

Si le club est sanctionné pour une infraction de l'un de ses joueurs à l'article V, ou pour tout autre raison, **l'amende devra être payée par le joueur fautif.**

Article VII – ENTRAÎNEMENT

Lorsqu'il est présent aux heures prévues, l'entraîneur a priorité pour utiliser les tables, sans limitation du nombre.

L'entraîneur est seul responsable de la séance et les joueurs lui doivent le respect.

En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.

Les heures d'entraînements prévues avec entraîneurs sont affichées.

Article VIII – UTILISATION DU MATERIEL

Il est demandé de respecter la propreté de salle, le matériel : tables, séparations, etc. ...

En particulier, il est interdit :

- De donner des coups de pied dans les tables et les séparations.
- De jeter sa raquette ou de frapper avec celle-ci sur la table.

De poser quoi que ce soit sur les filets et leurs supports.

- En cas de dégradation, tout coupable sera puni sévèrement.

La sanction sera prise par le Comité directeur et pourra prendre diverses formes : remboursement des dégâts, exclusion, travaux dans l'intérêt du club.

Aux heures d'ouvertures, l'installation du matériel ne pourra se faire que sous l'autorité des responsables de l'association.

Article IX – UTILISATION DU VESTIAIRE

Le vestiaire sera utilisé pour changer de tenues et y entreposer ses affaires. Il doit être respecté par chacun, la propreté et l'hygiène étant des éléments primordiaux.

Afin d'assurer la sécurité des biens, une clé est à notre disposition, le dernier sorti ferme le vestiaire et redescend la clé dans la salle.

Sans cette précaution élémentaire, il sera impossible de garantir la sécurité des biens, c'est l'affaire de tous.

Article X – PREPARATION DE LA SALLE

Il est du devoir des joueurs de laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres après chaque compétition et entraînement, et avant chaque compétition de préparer la salle afin que les rencontres puissent se dérouler normalement.

Article XI – APPEL AU BENEVOLAT

Le CTT Beauchamp se réserve la possibilité de solliciter ponctuellement la participation des parents pour l'organisation de manifestation.

Article XII – CHARTRE REGIONALE

L'adhérent reconnaît avoir reçu la chartre régionale d'éthique et de déontologie du sport en Ile de France.

Je soussigné(e) (responsable légal pour les mineurs) :

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte d'adhésion au Club de Tennis de Table de Beauchamp pour la saison 2018/2019.

Signature :

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Sauf opposition de votre part, ces informations font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives. Cette opposition doit être adressée soit au service informatique de la FFTT (informatique@fftt.email), soit à l'organisme gestionnaire ; elle peut également être notifiée en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fftt.com/espacelicencie>).

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale) sont indispensables à la délivrance de votre licence par la FFTT.

Par la présente demande d'inscription, vous êtes informé de la publication de vos résultats obtenus au cours des compétitions en lien avec celle-ci sur les supports officiels de la FFTT ou agréés par celle-ci. Ces résultats feront apparaître « nom, prénom, catégorie d'âge et club ».

Protection des données : En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT, l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire. En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.